



- ✚ débat public,
- ✚ bulletin municipal.

**4 - de transmettre et notifier** conformément aux articles L.121-4, L.122-4, L.122-7, L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- ✚ au préfet,
- ✚ au président du conseil régional,
- ✚ au président du conseil général,
- ✚ au représentant de la chambre d'agriculture,
- ✚ au représentant de la chambre des métiers,
- ✚ au représentant de la chambre de commerce et d'industrie,
- ✚ au président du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- ✚ au représentant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de P.L.H., dont la commune est membre (Volvic, Sources et Volcans),
- ✚ au président du Pays du Grand Clermont, établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est comprise la commune, (SCOT du Grand Clermont).

**5 - de charger** un bureau d'étude d'urbanisme de réaliser les études.

**6 - de donner autorisation** au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'étude.

**7 - de solliciter** de l'État une dotation au titre de l'article L.121-7 du code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la commune.

*Voté à l'unanimité.*

#### **EPF-SMAF : ADHESION NOUVEAUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord aux adhésions de nouvelles communes.

*Voté à l'unanimité.*

#### **SEMERAP : ACQUISITION D' ACTIONS**

Après en avoir délibéré à approuve l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenues par le Syndicat Intercommunal de SIOULE ET MORGE pour un montant total de 310 €.

*Voté à l'unanimité.*

#### **COMITE DE GESTION CANTINE-GARDERIE : DEMANDE DE SUBVENTION 2014-2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la participation à **0,40 €** par repas pour les enfants qui déjeunent régulièrement à la cantine au moins une fois par semaine.

*Voté à l'unanimité.*

#### **CENTRE DE GESTION : ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail.

*Voté à l'unanimité.*

#### **VSV : MODIFICATION DES STATUTS**

**Considérant** la nécessité d'apporter une modification des statuts afin de prendre en compte les nouvelles règles de gouvernance, la prise en charge par la communauté de communes de l'instruction des autorisations des droits du sol et l'installation du siège de la communauté de communes VOLVIC Sources et Volcans dans ses nouveaux locaux situés 1 route de Riom à VOLVIC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE la modification des statuts comme énoncée précédemment.

*Voté à l'unanimité.*

#### **COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES**

##### **ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION (du 18 septembre 2014)**

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu d'instaurer les commissions communales chargées d'étudier divers dossiers afin de proposer des solutions au conseil municipal, (sans avoir de pouvoir de décision).

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, valide la composition de chaque commission communale.

*Voté à l'unanimité.*